

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 mars 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Pierre Agresti

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Marie-Pierre Drain à Anne-Marie Fitoussi, Marianne Scarcella à Eric Vallier, Fabienne Croze à Christian Roux, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Gilles Cléret à David Piccarretta, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini.

Votants : 39

Sabine Campredon est désignée secrétaire de séance

1 / Présentation du nouveau projet social de Mixages :

Eric Furmanczak rappelle que le travail a débuté en 2022, et que ce projet fait suite à celui du Granjou présenté l'été dernier et concerne la période 2024/2026.

Raphaël Bonte souligne la chance d'avoir deux équipements sociaux rayonnant sur le Trièves dont la CAF est le principal financeur.

Béatrice Perdrix explique la démarche qui a permis d'aboutir à ce nouveau projet social 2024/2026 pour Mixages. Tout d'abord, une évaluation partagée du dernier projet social avec un questionnaire envoyé aux habitants pour lequel il y a eu 137 retours. Puis des Comités techniques ainsi que des COPIL ont été réalisés pour aboutir à une restitution aux habitants en janvier dernier et, enfin, à la présentation devant le conseil communautaire.

Ce nouveau projet social se décline en 3 axes :

- la mixité sociale et culturelle ;
- la solidarité ;
- la citoyenneté.

Arrivée de Uta Ihle

En quelques chiffres, Béatrice Perdrix rappelle les actions réalisées pendant le projet social 2020/2023 parmi lesquelles on peut citer, par exemple, 13 sorties Découverte, 24 séances de lecture au Parc, 7 ciné Plein air dans les villages, 3 repas de Noël improbable, 2 sessions d'ateliers de remise à niveau du code de la route ; chacune ayant remporté un franc succès et réuni de nombreux habitants.

Tout cela montre l'importance du lien social et permet de tisser des liens entre les habitants.

Raphaël Bonte insiste sur le fait que Mixages est l'affaire de tous et que la notion de mixité n'est pas un vain mot.

Jérôme Fauconnier est très impressionné par le travail effectué et souligne l'adhésion remarquable de la population. Il remercie tous ceux qui s'investissent dans Mixages et qui contribuent à cette belle dynamique.

2/ Présentation des aides du Département de l'Isère en matière de projets relatifs aux vélos

Stéphane Criado, nouvellement arrivé dans le service transition écologique, présente les projets en lien avec le vélo. Il rappelle de ne pas hésiter à faire appel à lui en cas de besoin en ingénierie.

Il s'agit d'un programme d'aide qui vise les maîtres d'ouvrage de tout type : commune, intercommunalité etc...

3 types de projets peuvent être éligibles à l'aide : les études, les travaux d'aménagement tels que pistes cyclables par exemple et les projets non linéaires tels que la signalétique ou les aires d'arrêt.

Les aides sont plafonnées à 50% en ce qui concerne les études et à 30% pour les projets d'infrastructures ou non linéaires mais l'aide peut monter jusqu'à 60% dans certains cas.

En premier lieu, il est nécessaire de préparer un dossier de demande de participation avec les éléments de contexte pour demander l'aide ; dossier comprenant un plan de situation, un planning et un plan financier pour les travaux d'aménagement. Dans une deuxième phase, le dossier sera examiné par la Direction Mobilités du

Département puis il passera devant la commission permanente. A l'issue de ces étapes, une notification précisant les modalités de l'aide sera transmise. Le délai de validité de la subvention est fixé à 2 ans, délai qui pourra être prorogé d'un an si les études ou les travaux sont engagés.

Un programme d'aides complémentaires existe :

- Alvéole + porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) ;
- Développer le cyclotourisme avec l'ADEME ;
- Fonds de solidarité active ;
- TIMS (Territoire Inclusion Mobilité Sobriété).

Jérôme Fauconnier demande si les pistes cyclables entrent dans le dispositif « fonds vert ».

Stéphane Criado ne peut apporter de réponse immédiate mais se renseignera.

Pierrick Bonenfant a un projet d'aménagement de piste cyclable sur la commune de Treffort, entre le bourg et le lac, et, malgré plusieurs relances, il n'a toujours pas obtenu de réponse du Département.

Arrivée de Caroline Fiorucci

Frédérique Puissat conseille à Pierrick Bonenfant de relancer sa demande auprès de la Maison du territoire. Une commission permanente s'y déroule chaque mois donc ne pas hésiter à relancer le Département par ce biais.

Approbation du compte-rendu du conseil du 12 février 2024

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.31 – Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Sur le compte administratif 2023, Jean-Louis Goutel indique que le premier constat est que les dépenses ont été moins importantes que prévu et que les recettes ont été légèrement supérieures que ce qui avait été budgété.

En ce qui concerne le budget 2024, Jérôme Fauconnier souligne les points qui ont été discutés et acceptés en commission Finances. Certains arbitrages sont faits pour, à terme, « ramener de l'argent » sur le territoire comme TIMS, par exemple. Le Trièves a, en effet, besoin de l'argent extérieur pour pouvoir apporter des services aux habitants et faire vivre les services structurels. Cette année, le choix d'aider les associations de manière plus conséquente a été fait.

Sur le budget principal 2024, une augmentation de 5% des charges structurelles (RH et frais de bâtiments) est prévue et 97 000€ de recettes fiscales supplémentaires sont attendues. Une prise de risque est assumée sur le fait d'arriver à un budget en déficit de l'ordre de – 240 418€ si toutes les actions prévues étaient réalisées.

Claude Didier se félicite des efforts faits en faveur des associations et des entreprises ; le delta entre le budget primitif et le budget réalisé laisse penser qu'au final on aura un budget équilibré. Selon lui, il serait souhaitable, compte tenu du « matelas » confortable, que le budget 2025 soit abordé avec une moins grande rigueur.

Jean-Louis Goutel préfère rester vigilant sur la réserve et le « matelas ». Certes, la CCT est subventionnée pour certaines actions mais il reste la partie autofinancement.

Pour Jérôme Fauconnier, il convient de bien garder en tête que les dépenses augmentent structurellement de manière plus importantes que les recettes. En effet, nos recettes sont assez limitées et les dépenses, notamment de personnel, sont en constante augmentation.

Uta Ihle constate que chaque année les mêmes discussions reviennent ; effectivement, avoir un fonds de roulement est nécessaire mais laisse la possibilité d'augmenter les subventions en faveur des associations, ce qui a été fait cette année et dont elle se réjouit. Elle demande des informations à propos du budget de la Forêt.

Eric Vallier répond qu'il existe un programme commun entre les trois communautés de communes (CCT, Oisans et Matheysine) pour l'adaptation des changements climatiques et pour gérer la forêt de manière durable pour un coût de 3000€ à partager entre les 3 territoires.

Jérôme Fauconnier souligne que, pour la première fois, la section d'Investissement verse de l'argent vers la section Fonctionnement. Le fonds courant va servir à alimenter le budget Investissement.

Sur la section Investissement, le niveau de subvention est important notamment sur la Maison de Santé et la Maison de Pays mais cela reste du prévisionnel.

En ce qui concerne l'emprunt, les annuités d'emprunt sont couvertes par les loyers des professionnels ; mais, comme ceux-ci ont été calculés sur le taux d'emprunt accordé les années précédentes, il convient de prévoir un coût supplémentaire.

Budget Ecoles : le CA 2023 est conforme au budget ; les recettes sont supérieures aux prévisions et les dépenses inférieures au prévisionnel.

Le budget prévisionnel est dans la continuité de 2023 avec une augmentation de l'ordre de 5% des charges structurelles.

Uta Ihle s'étonne sur le fait qu'il faille déjà prévoir des travaux d'étanchéité au Mangetou alors qu'il s'agit d'un bâtiment récent.

Le Président répond qu'il y a un souci de fuite récurrent, comme c'est, malheureusement, souvent le cas sur les toits plats. Pour le budget Ecoles, un emprunt d'un montant de 60 506€ sur la section Investissement sera nécessaire.

Budget Tourisme : les recettes sont supérieures aux prévisions avec une importante augmentation de la taxe de séjour et les dépenses sont inférieures au prévisionnel.

Le budget prévisionnel est dans la continuité de 2023 avec une augmentation de l'ordre de 5% des charges structurelles.

Jean-Marc Bellot s'interroge sur les charges du personnel du service Tourisme ; en effet, comme il y a de plus en plus de PIT (Points d'Informations Touristiques) pris en charge par les communes, il ne comprend pas l'augmentation du budget des charges de personnel.

Jérôme Fauconnier indique que le nombre d'équivalent Temps plein du service Tourisme reste identique.

Budget Collecte et traitement des déchets : le budget s'équilibre avec les redevances ; malgré l'augmentation de la redevance, le résultat est juste à l'équilibre. En ce qui concerne l'Investissement, l'achat du futur camion pèse fortement sur le budget 2024.

Budget Eau : ce budget ne concerne que 7 communes et est équilibré. On constate un léger déficit sur le budget prévisionnel. En effet, une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau reste en attente.

Jérôme Fauconnier rappelle l'effet pervers sur ce budget car si les habitants sont économes en eau, les recettes baissent.

Budget SPANC : RAS

Budget Immo La Croizette : c'est la dernière année où il est question de ce budget qui se termine au 31 octobre prochain. Ce budget pourra abonder en 2025 le budget de la Communauté de communes du Trièves.

Jérôme Fauconnier remercie les services pour leur travail ; il a pu observer la modération des services et leur dynamisme dans les recherches de fonds extérieurs pour pouvoir faire vivre la Communauté de communes du Trièves et irriguer le territoire. Cet effort doit être continué pour chercher à alimenter nos budgets.

Fiscalité : la CFE devait être harmonisée sur le chiffre d'affaires et les taux sont extrêmement différents selon les communes alors qu'ils auraient dû être harmonisés. Des discussions auront lieu en juin prochain pour parvenir à une harmonisation satisfaisante.

La commission Finances propose de ne pas augmenter la taxe foncière bâtie pour 2024 et d'augmenter la CFE de 0.5% avec un vote en juillet prochain.

Le choix s'est porté sur une légère augmentation chaque année qui semble préférable à une importante augmentation tous les 5 ans.

Uta Ihle regrette cette fiscalité purement basée sur le foncier.

Le Président indique que cette augmentation ne concerne que les entreprises qui ont du foncier. Par ailleurs, Il propose plutôt d'augmenter la CFE de 1% car les collectivités n'ont que 2 années pour pouvoir augmenter aussi, l'augmentation de 1% lui semble plus cohérente.

Jean-Pierre Agresti rejoint le Président car lui aussi trouve plus cohérent d'appliquer 1% d'augmentation. Ce pourcentage sera donc intégré dans le document du budget pour le vote, conclut le Président.

Vote : Débat d'Orientation budgétaire 2024

☞ **Adopté à l'unanimité**

– Demande de remboursement à la commune de Monestier de Clermont pour les frais d'électricité de l'ancienne école maternelle de Monestier de Clermont

Nécessite discussion avec la commune de Monestier de Clermont donc cette délibération est reportée.

Vote : Demande de remboursement à la commune de Monestier de Clermont pour les frais d'électricité de l'ancienne école maternelle de Monestier de Clermont

☞ **Délibération reportée**

2024.33 – Convention constitutive du groupement de commande pour les vérifications périodiques des équipements et des installations des bâtiments de la CCT et du CIAS du Trièves

Le marché actuel pour les vérifications périodiques des équipements et des installations des bâtiments de la CCT et du CIAS du Trièves arrive à son terme le 31 décembre 2024. Il convient de le renouveler. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention constitutive du groupement de commande.

Jean-Marc Bellot demande s'il est possible que les communes adhèrent à cette dynamique afin de bénéficier des avantages de ce groupement.

Jérôme Fauconnier propose de procéder de la même manière qu'avec les photocopieurs ; la CCT demande aux prestataires de facturer les communes intéressées au même tarif que celui accordé à la Communauté de communes du Trièves.

Vote : Convention constitutive du groupement de commande pour les vérifications périodiques des équipements et des installations des bâtiments de la CCT et du CIAS du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.34 – Convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et la maintenance périodique du parc d'extincteurs des bâtiments de la CCT et du CIAS du Trièves

Le marché actuel pour la fourniture et la maintenance périodique du parc d'extincteurs des bâtiments de la CCT et du CIAS du Trièves arrive à son terme le 31 décembre 2024. Il convient de le renouveler. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention constitutive du groupement de commande.

Vote : Convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et la maintenance périodique du parc d'extincteurs des bâtiments de la CCT et du CIAS du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.35 – Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 3 Charpente bardage bois - Désamiantage

Par délibération du 17 octobre 2022 le lot N°03 Charpente bardage bois désamiantage attribué à l'entreprise MERLE pour un montant initial de 182 084.90 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise MERLE pour les travaux supplémentaires suivants :

- Location d'une nacelle y compris forfait aller-retour
- Fourniture et pose d'arrêt de neige type sentineige RAL8012

Le montant de cet avenant s'élève à 3 661.68 € HT représentant une augmentation de 2.01 % par rapport au marché initial.

Vote : Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 3 Charpente bardage bois - Désamiantage

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.36 – Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 4 Menuiseries extérieures mixtes – occultations extérieures

Par délibération du 17 octobre 2022 le lot N°04 Menuiseries Extérieures Mixtes-Occultations Extérieures attribué à l'entreprise CBMA pour un montant initial de 100 079.33 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise CBMA pour les travaux supplémentaires suivants :

- Protection solaire

Le montant de cet avenant s'élève à -1564.65 € HT représentant une baisse de -1.56 % par rapport au marché initial.

Vote : Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 4 Menuiseries extérieures mixtes – occultations extérieures

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.37 – Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 6 Menuiseries intérieures bois – Agencement - Signalétique

Par délibération du 17 octobre 2022 le lot N°06 Menuiseries intérieures bois- Agencement - Signalétique attribué à l'entreprise CBMA pour un montant initial de 73 812.58 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise CBMA pour les travaux supplémentaires suivants :

- Remplacement des plinthes en relevées par des plinthes bois,
- Modification du mobilier

Le montant de cet avenant s'élève à 6150.55€ HT représentant une augmentation de 8.33 % par rapport au marché initial.

Vote : Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 6 Menuiseries intérieures bois – Agencement - Signalétique

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.38 – Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 7 Plâtrerie

Par délibération du 17 octobre 2022 le lot N°7 Plâtrerie attribué à l'entreprise Serge MARRY pour un montant initial de 112 490.80 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise Serge MARRY pour les travaux supplémentaires suivants :

- Suppression prestation marché

Le montant de cet avenant s'élève à 7697.27 € HT représentant une augmentation de 6.84 % par rapport au marché initial.

Vote : Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 7 Plâtrerie

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.39 – Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 9 Peintures intérieures

Par délibération du 17 octobre 2022 le lot N°09 Peintures intérieures attribué à l'entreprise EPVG pour un montant initial de 34 840.64 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise EPVG pour les travaux supplémentaires suivants :

- Suppression prestation marché

Le montant de cet avenant s'élève à 432.40 € HT représentant une augmentation de 1.24 % par rapport au marché initial.

Vote : Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 9 Peintures intérieures

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.40 – Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 10 Métallerie - Serrurerie

Par délibération du 17 octobre 2022 le lot N°10 Métallerie-Serrurerie attribué à l'entreprise Serrurerie ROTA pour un montant initial de 63 490 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise Serrurerie ROTA pour les travaux supplémentaires suivants :

- Etudes complémentaires pour dimensionnement escalier extérieur
- Suppression enseigne extérieure

Le montant de cet avenant s'élève à 70 € HT représentant une augmentation de 0.11 % par rapport au marché initial.

Vote : Avenant au marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens 38710 – lot 10 Métallerie - Serrurerie

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.41 – Acquisition d'un terrain complémentaire pour le projet de Maison de Pays

En février 2020, la CCT a fait l'acquisition d'une parcelle pour implanter son projet de Maison de Pays sur la ZA de la Croizette à Clelles (parcelle 453 section A).

Depuis, dans le cadre du projet de réaménagement global de la RD1075 entre le col du Fau et le col de la Croix-Haute, les services du Département ont confirmé la construction d'un futur rond-point au croisement de la RD1075 et de la RD7 qui va grever 25% de la parcelle.

L'accès à la parcelle étant devenu contraint, la CCT est entrée en négociation avec le propriétaire de la parcelle voisine (parcelle 559 de la section A) pour lui proposer l'achat de l'extrémité Est de sa parcelle et pouvoir ainsi élargir l'accès à la Maison de Pays. Le triangle fait 143 m² (sous réserve du bornage du géomètre). La CCT a obtenu l'accord de principe de vente du propriétaire pour un montant de 3 000 €, à confirmer définitivement.

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la CCT. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à acquérir la parcelle selon les modalités définies ci-dessus.

Vote : Acquisition d'un terrain complémentaire pour le projet de maison de Pays

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.42 – Proposition de délibération commune portant sur un scénario souhaitable du système alimentaire et agricole pour 2050 à l'échelle du Projet Alimentaire Inter Territorial (PAIT) de la grande région grenobloise

La Communauté de Communes du Trièves adhère depuis plus de cinq ans au Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT) de la Grande Région Grenobloise avec neuf autres territoires. Sous les vice-présidences de Philippe Vial puis Eric Vallier et celle Alain Vidon, nos techniciens du service Agriculture et Forêt ont régulièrement participé à de nombreuses réunions sur cette question. Il convient aujourd'hui de faire un point sur la présence de la CCT dans ce dispositif et de soumettre aux élus communautaires une délibération.

Depuis 2019, la mise en place de ce projet a engendré de nombreuses réunions, nécessité l'intervention de plusieurs bureaux d'étude et suscité de fortes attentes. Aujourd'hui, malgré les enjeux, en ce qui concerne notre territoire, les résultats visibles de ce dispositif ne sont pas très nombreux (essentiellement un cofinancement sur des jardins partagés, une participation régulière au Mois de la Transition Alimentaire, quelques formations et la présence de nos techniciens à des groupes de travail et de réflexion).

A ce jour, une réflexion est engagée sur la gouvernance de ce dispositif ; il ressort des dernières réunions que le territoire constituerait davantage le lieu de dynamique des actions concrètes. L'inter territoire PAIT resterait plutôt un lieu d'échanges et de partages des dynamiques territoriales.

Il est vrai que de nombreux débats avec certains des autres territoires du PAIT ont eu lieu pour faire valoir notre spécificité (Trièves, important par sa surface mais petit par son nombre d'habitants, économie rurale et touristique avec une présence du bio plus importante que sur le reste de l'Isère et des pratiques avancées sur l'alimentation collective).

Nous pensions au départ que ce PAIT permettrait de rapprocher nos producteurs locaux des consommateurs urbains. Il a surtout débouché sur un catalogue d'intentions et d'objectifs (voir projet de délibération original ci-joint) qui nous semblent éloignés de notre réalité et qui résonnent avec le malaise que traduisent les manifestations récentes de nos agriculteurs. Il est vrai que nous avons constaté, parfois, chez quelques-uns de nos partenaires urbains une vision caricaturale de notre ruralité et une méconnaissance de la réalité de notre agriculture, plus propice à générer des clivages qu'à engendrer une dynamique positive.

Nous voulons éviter que ce PAIT constitue une couche supplémentaire dans des dispositifs dont nous constatons au quotidien la lourdeur (SCOT, ZAN, ZFE, ...) et nous faisons aussi le constat que nos finances ne nous permettent pas de consacrer des moyens en subventions ou en personnels comme peuvent le faire d'autres collectivités. Alors que, au-delà des atouts précités de notre territoire, nous avons engagé une dynamique globale sur la transition écologique qui paraît davantage porteuse de transformations et de concret que le PAIT.

Lors d'une réunion du PAIT, en juin, dans le Trièves, nous avons affirmé notre volonté de ne pas délibérer sur le texte proposé mais de le porter à la connaissance du conseil communautaire en prenant une délibération qui nous situe dans ce PAIT.

La position de la CCT serait de rester dans ce dispositif pour profiter de la mutualisation et de la réflexion de l'Inter-Territoire mais en concentrant nos moyens et nos actions sur notre démarche globale de transition écologique et sur les partenariats du Service Agriculture avec nos voisins de la Matheysine et de l'Oisans, le Département, la Chambre d'Agriculture, ... qui nous permettent déjà d'engager des actions pour la forêt, la transmission, le foncier, la commercialisation et la reconnaissance de nos productions locales.

Il est donc proposé au conseil communautaire de délibérer sur la base suivante :

- Considérant que le Trièves est une des neuf intercommunalités présentes dans le PAIT,
- Considérant la proposition de délibération du PAIT et ses lignes directrices valant "prise en compte de ces lignes directrices lors de la formulation de documents stratégiques et d'actions dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture",
- Considérant les objectifs chiffrés en annexe de ces lignes directrices dont certains peuvent être compris comme des injonctions irréalistes et clivantes au regard de la réalité du Trièves,
- Considérant le caractère essentiellement rural de son territoire, la présence d'un pourcentage conséquent d'agriculteurs bio, ainsi que le respect de la Loi Egalim et les qualifications écocert chez la majorité des fournisseurs de nos repas collectifs (écoles, EHPAD),
- Considérant la démarche globale de transition écologique mise en place dans le cadre du CLTE du Trièves et les moyens afférents,

Le conseil communautaire du Trièves, réuni le 11 mars 2024, prend connaissance de la proposition de délibération commune sur le PAIT. Il décide de ne pas délibérer sur cette proposition mais de maintenir une présence dans le PAIT et s'engage, dans la mesure de ses moyens, à participer à des réflexions mutualisées ou à des actions communes du PAIT qui s'inscriraient dans sa dynamique de transition écologique. Il demande que le PAIT se consacre prioritairement à une dynamique d'autonomie alimentaire locale en mettant en place des actions concrètes de mise en relation territoires producteurs-territoires consommateurs.

Alain Vidon revient sur le bilan dressé depuis 5 ans où, mis à part le mois de la transition alimentaire, le reste n'est pas très concluant. Aujourd'hui se pose le problème de la gouvernance ; le Trièves étant un des rares territoires ruraux à adhérer au PAIT. Selon Alain Vidon, il y a trop de normes et d'injonctions et c'est pour cette raison qu'une délibération différente que celle initiée par le PAIT est proposée au vote de ce soir. Le territoire souhaite rester dans le dispositif PAIT mais, néanmoins, conserver son caractère de « village gaulois » et garder son autonomie en matière de politique agricole. Afin de conserver la qualité de travail dont dispose le Trièves, la délibération présentée par le PAIT ne faisait pas l'unanimité.

Jérôme Fauconnier rappelle que lors de l'entrée du Trièves dans le PAIT, les élus du territoire ont peut-être fait preuve de naïveté mais au bout de 5 ans, les injonctions ne conviennent pas et rien n'a été fait sur ce qui pourrait améliorer les relations entre les agriculteurs/producteurs et les consommateurs comme, par exemple, en matière de vente directe.

Uta Ihle s'interroge sur la pertinence de rester malgré tout dans le dispositif. Elle préférerait plutôt investir dans des questions qui intéressent plus le Trièves.

Alain Vidon répond que ce débat a eu lieu et que le PAIT peut-être intéressant au moins pour les techniciens et c'est pour cela que le territoire souhaite rester dans le PAIT tout en conservant son indépendance.

Eric Vallier rappelle sa première réunion où plus de 100 personnes étaient présentes dont seulement trop peu d'agriculteurs (de l'ordre de 3 ou 4) pour parler d'agriculture et d'élevage ; le plus redoutable dans ce programme est de faire « chaise vide ». Il convient donc de recadrer les choses en ramenant les urbains à la réalité rurale. Depuis, effectivement, c'est plus concret car le Parc de Chartreuse a créé une application permettant de trouver les producteurs locaux ; il ne veut donc pas abandonner le projet car il ne perd pas espoir sur une amélioration.

Pour Pierre Suzzarini, le mois de transition alimentaire est positif mais il convient de réfléchir à une structuration du territoire pour arriver à une amélioration des filières locales qui permettrait d'aller voir l'agglomération de façon groupée. Ce travail, correspondant à nos besoins, pourrait s'organiser.

Eric Vallier répond que tout l'enjeu est là, d'où la notion de structuration de la filière. Il ne semble pas nécessaire de formaliser partout la façon de consommer avec 50% des agriculteurs en bio. Selon lui, il faut arrêter de rêver et plutôt réfléchir à conserver les 10% d'agriculteurs bio présents sur le territoire ; réfléchir également sur la problématique des cantines scolaires de manière à être capable de répondre. Tout cela nécessite des échanges des deux côtés.

Jérôme Fauconnier avoue être un peu déçu par le fait de ne pouvoir être subventionné. Avec un seul mi-temps de travail, il n'est pas facile de structurer le territoire ; néanmoins, un certain nombre d'actions ont été mises en place : centrale d'achat pour les cantines par le Département, respect de la loi Egalim...

Alain Vidon souligne le fait que le Trièves est en avance sur ces questions et il espère pouvoir montrer nos propres réalités.

Claude Didier a participé lors du mandat précédent au PAiT et il avait été séduit par l'approche intellectuelle des débats ; il est surpris que la discussion n'ait pas abouti à une meilleure solution. Il est d'accord sur le fait que structurer l'agriculture du Trièves est essentiel devant les nombreuses demandes de ventes directes et que les débouchés sont à défendre pour vendre notre production sur l'agglomération. Cependant, il souhaite apporter un petit bémol car il ne partage pas la manière dont la proposition de délibération de la CCT est rédigée.

Uta Ihle voudrait que les produits du Trièves soient d'abord proposés à l'échelle du Trièves et qu'ils ne soient envoyés vers l'agglomération grenobloise qu'ensuite. Selon elle, il est important de se structurer pour veiller à ce que la particularité du Trièves ne soit pas perdue.

Jérôme Fauconnier suggère de remettre à jour le guide des producteurs du Trièves.

Franck Maurice Laforge précise que ce document est actualisé sur le site internet de la CCT.

Vote : Proposition de délibération commune portant sur un scénario souhaitable du système alimentaire et agricole pour 2025 à l'échelle du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise

☞ **Pour : 37 Abstentions : 2 (Uta Ihle et Claude Didier)**

2024.43 – Relais Petite Enfance – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire la demande de financement, pour l'année 2024, pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) Trièves. Le RPE est un service d'informations et d'échanges pour les parents, futurs parents et les professionnels. Il a pour missions :

- D'informer les familles sur les différents modes d'accueil sur le territoire et de les accompagner dans la recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins (Guichet unique),
- D'orienter les familles vers les différentes structures collectives, délivrer la liste des assistants maternels et les accompagner sur les démarches à effectuer en tant que parent/employeur,
- De valoriser le métier d'assistants maternels,
- De proposer des temps pour enrichir les compétences et les connaissances des assistants maternels,
- D'informer les futurs professionnels sur les conditions d'accès aux métiers de la petite enfance et d'informer les professionnels sur leurs droits et devoirs.

Pour rappel, en 2023, le montant de la subvention était de 1220 €. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Département de l'Isère.

Vote : Relais Petite Enfance – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.44 – Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) 2024-2039

Le Parc naturel régional du Vercors doit renouveler son label à l'échéance de fin 2024. La procédure de renouvellement a débuté fin 2017, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2024-2039. La Charte 2024-2039, constituée d'un rapport, d'un plan de Parc avec deux zooms territoriaux, d'un cahier des paysages et d'annexes, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 106 communes, 6 villes-portes, 9 intercommunalités et 2 Départements. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes délibérera ensuite sur la charte et sur le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Vercors en Parc naturel régional auprès de l'Etat, pour une durée de 15 ans.

Pour finir, la charte sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional du Vercors 2024-2039 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Jérôme Fauconnier voit beaucoup d'avantages à approuver cette charte notamment au niveau du tourisme grâce aux moyens conséquents de promotion touristique d'Inspiration Vercors, mais également en terme de développement. La mise en complémentarité de ce que font les communes est positif.

Jean-Marc Bellot dit que le conseil municipal de Gresse en Vercors se prononcera demain sur la même délibération. La commune est au cœur du Parc, dans un milieu naturel préservé, et, pour lui, faire partie du Parc est un avantage fantastique avec peu de contraintes. Pouvoir bénéficier de l'appui du Parc pour des décisions complexes est un vrai plus. Seule la gouvernance dans cette nouvelle mouture lui semble dommageable et notamment avec une emprise plus importante de la Région.

Eric Vallier répond qu'en effet, il y a une petite perte sur la gouvernance, mais il faut préciser que le Parc a un pouvoir incitatif mais qu'il n'impose aucune contrainte. Dans le projet de nouvelle charte, 106 communes sont concernées dont 14 de la Communauté de communes du Trièves. La commune de Chichiliane se pose la question mais il espère y rester car cela draine un potentiel de tourisme et permet des informations et un potentiel d'ingénierie fort utile que les petites communes n'auraient jamais seules. Qu'il soit question d'agriculture, de la forêt, du climat, ou de la mobilité, on peut parler d'une même voix grâce au Parc.

Pierre Suzzarini indique que la commune de Mens est entrée dans la famille du Parc comme « ville porte » grâce à cette charte. La commune a ainsi pu bénéficier à plusieurs reprises de l'ingénierie du Parc. Il est satisfait de l'aide apportée par le Parc et conseille à chacun de ne pas hésiter à les solliciter y compris en terme financier. Il pense que le conseil municipal de Mens votera favorablement.

Sabine Campredon souhaite abonder dans ce sens ; le Parc est un outil important et utile pour les communes. Il apporte son aide sur les chantiers jeunes, sur l'aménagement du territoire et bien d'autres sujets. Elle espère aussi l'adhésion lors du prochain vote au sein du conseil municipal car elle n'y voit que des avantages.

Béatrice Vial trouve le Parc très disponible et toujours présent pour apporter son aide aux communes.

Pour David Piccarretta, le Parc est une entité trop lointaine, peu sollicité par la commune de St Guillaume qui pense être trop petite pour eux.

Sabine Campredon lui répond qu'il ne faut pas hésiter à provoquer le dialogue car il existe de nombreuses possibilités.

De son côté, Jean-Marc Bellot dit qu'avec le garde forestier présent à Gresse en Vercors, beaucoup d'aménagements forestiers ont pu être réalisés avec le Parc qui a une remarquable capacité d'ingénierie.

Joël Zoppé souhaite également rester dans le Parc ; leur ingénierie n'est pas assez sollicitée par la commune de St Michel les Portes mais, sur l'aspect tourisme pur, la commune reste un peu sur sa faim. Il ne désespère pas et va travailler avec le Parc sur ce point précis.

Alain Roche travaille régulièrement avec le Parc et les trouve très compétents dans leur domaine. Dans l'ensemble, la commune de Clelles souhaite continuer avec le Parc.

Jean-Pierre Agresti indique que Fanny Lacroix assiste régulièrement aux réunions organisées par le Parc et que la puissance de l'entité du Parc se fait sentir dans tout le Trièves. Le Parc apporte son concours en terme d'ingénierie sur le projet du tour de l'Obiou.

Robert Cuchet dit que sa commune a toujours obtenu des réponses du Parc à toutes ses questions.

Vote : Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) 2024-2039

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.45 – Marché 01/2024 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département pour les études préalables aux transferts de compétences Eau et Assainissement collectif

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter les subventions pour financer les études préalables aux transferts des compétences eau potable et assainissement collectif auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Isère. Le montant de ces études est de 76 920 € HT.

Vote : Marché 01/2024 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département pour les études préalables aux transferts de compétences Eau et Assainissement collectif

☞ **Adopté à l'unanimité**

– Questions diverses

📄 Informations diverses :

Etudes sur l'Eau : une rencontre est prévue le 26 mars prochain avec l'Agence de l'Eau et le Département. Christophe Drure indique que des tableaux avec les pourcentages ont été envoyés aux communes. Anne-Marie Fitoussi demande à ce qu'il soit renvoyé car la commune de Tréminis ne l'a pas reçu.

Jérôme Fauconnier ajoute que l'incertitude plane sur la question de la prise de compétence car il n'y a aucune nouvelle information.

Le président présente Pauline Crépeau, nouvelle directrice du pôle Aménagement, qui prendra ses fonctions le 2 avril prochain. Elle est issue de la fonction publique d'Etat et habite Clelles depuis 5 ans.

Béatrice Vial informe de la présence de l'Assurance Maladie à l'antenne « France service » de Monestier de Clermont et elle demande à chacun de diffuser l'information.

Pour l'événement « Places aux jeunes 2024 », prévu le 25 mai prochain, Caroline Fiorucci attend le retour des communes pour savoir si des jeunes du Trièves Sud participeront.

Jérôme Fauconnier revient sur le mail transmis aux communes relatif à la cérémonie du 8 mai prochain. Il a reçu 7 réponses mais avec les mêmes horaires de cérémonie, ce qui pose problème car le piquet d'honneur ne peut être partout à la fois. Il invite chaque maire à envoyer ses souhaits lors d'autres cérémonies à d'autres dates pour pouvoir prévoir et mieux répartir les piquets d'honneur.

Jean-Marc Bellot s'interroge sur le fait nouveau que ce soit le président de la CCT qui centralise les demandes. Jérôme Fauconnier répond que l'armée est très protocolaire et qu'il a reçu une procédure à suivre pour ce qui concerne la Batterie du Trièves du 93^{ème} régiment d'Artillerie de Montagne. Ceci ne préjuge pas des possibilités pour les communes d'avoir la présence d'autres structures militaires.

Eric Vallier informe qu'une commission « Forêt » aura lieu demain soir, 12 mars, où il sera question de la vente de bois à la Chine par l'intermédiaire de l'ONF. Mr Barthalay (scierie Barthalay) l'a interpellé car il ne trouve pas cela normal. Remi Lecomte de l'ONF a confirmé que le bois est vendu à celui qui achète. Il faut donc avoir conscience de cette réalité.

Yannick Faure a été confronté à ce problème ; il a mis en vente une coupe de bois mais était dans l'ignorance que sa destination était la Chine. Il s'agit d'un sujet délicat. Thomas Barthalay l'a également appelé pour avoir des informations.

Joël Zoppé dit avoir été sollicité l'année dernière et souligne l'incompréhension entre le bois qui ne se vend pas, les scieurs mécontents et les chinois qui achètent et ne marchandent pas. Il souhaite que des discussions puissent avoir lieu afin d'éviter une espèce de surenchère.

Jean-Pierre Agresti rappelle que le propriétaire est toujours maître du mode de vente appliquée soit par adjudication donc ouvert à tous clients potentiels, soit par contrat d'approvisionnement. Il faut déterminer le mode de vente à adopter pour essayer de résister par des moyens légaux à ce que le bois ne parte pas en Chine. Sur le Trièves, le moyen de résister est de demander à l'ONF de préciser le mode de vente choisi. Les invendus peuvent être négociés à la vente soit sur catalogue soit sur contrat d'approvisionnement. Les communes doivent s'emparer de leurs droits et peut être acheter aux enchères mais interdire à la Chine d'acheter nos bois est totalement illégal.

Anne-Marie Fitoussi dit que la commune de Tréminis a aussi vendu du bois à la Chine et a également été interpellée par Mr Barthalay mais la commune a besoin de l'argent rapporté par la vente de bois. Le garde ONF gère sans aucune restriction de nationalité. Selon elle, les personnes du Trièves méprisent un peu le bois du Trièves, il y a donc des questions à se poser.

Jean-Pierre Agresti rappelle que la commune est interrogée sur la fixation du prix de vente et reste libre de fixer un prix.

Jean-Marc Bellot dit qu'une vente de bois va se faire à Gresse en Vercors ; il conviendrait peut-être de créer une filière de bois local ; la scierie de Gresse en Vercors y pense. Selon lui, cette question mérite réflexion car cela représente une possibilité d'opportunité de valorisation de bois sur le territoire.

Jérôme Fauconnier rappelle qu'il y a quelques années, le Trièves était Territoire d'Excellence Rurale mais au bout de 10 ans, le bilan est n'est pas positif car il s'est avéré compliqué de faire travailler entre eux les différents partenaires.

Pour Joël Zoppé, le Trièves était trop précurseur à l'époque mais il est dommage que les scieurs n'aient pas fait ce qu'il fallait pour que cela fonctionne.

Uta Ihle propose de se servir de cette première expérience et d'en tirer les bonnes conclusions pour arriver à ce que cela fonctionne aujourd'hui. En tout cas, cette question mérite réflexion.

Pour le Président, si une entreprise est intéressée, il n'y a pas de souci ; l'entrepreneur s'occupe des plaquettes ou des granulés et dans ce cas-là, la filière est possible. Il manque donc les entreprises qui souhaiteraient se lancer et la Communauté de communes du Trièves, dans ce cas, serait prête à les aider.

Jean-Marc Bellot voudrait du bois des Alpes pour son école ; il suggère que la CCT initie la discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.